

## CONDUIRE LE CHANGEMENT

**Les 19 et 20 juin 2012**  
**Formation inter entreprises**  
(Réponse souhaitée avant le 30 mai 2012)

La conduite du changement vise à **faciliter l'acceptation des changements induits par la mise en œuvre d'un nouveau projet et à réduire les facteurs de rejet.**

La pérennité d'un service ou d'une organisation implique le changement au sein de cette organisation. Pourtant la capacité à produire de bonnes idées est trop souvent associée à une incapacité à les mettre en œuvre. **Ce n'est donc souvent pas tant le « quoi changer » qui pose problème, mais le « comment changer ».**

### OBJECTIFS

Il s'agit de gérer ou de participer à la gestion d'un projet de changement, notamment lors de projets innovants, de réorganisations ou de mises en œuvre de nouvelles stratégies, ou plus généralement à accompagner les processus de changement :

- Mieux comprendre et maîtriser le processus psychologique du changement ;
- Intégrer l'identité et les valeurs à la démarche de changement ;
- Anticiper les risques de blocage et intégrer le changement comme opportunité de progrès ;
- Identifier les leviers, les motivations et les freins, afin d'être acteur du changement ;
- Construire une démarche de pilotage du changement, permettant à chacun de trouver sa place et à l'organisation de gagner en efficacité ;
- Faciliter l'appropriation du projet de changement, en suivre et mesurer l'impact.

### PUBLIC CONCERNE

- Toute personne exerçant un rôle d'encadrement, confrontée à son propre changement et à celui de ceux qu'elle accompagne jusqu'à la réussite.

### DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 6 et 12 personnes**.

### LIEU

- Le CIFAL – Maison de l'Entreprise, Schiltigheim.

### TARIFS

- **240 € HT / jour / participant**, soit 480 € HT / participant pour l'ensemble de la formation. Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les repas et la location de la salle.

## ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

---

- La formation est animée par un consultant formateur, justifiant de plus de 20 ans d'expérience en RH, et titulaire du DESS en psychologie du Travail.
- Pédagogie active et impliquante ;
- Apports conceptuels et mise en application sous forme d'ateliers et d'exercices (mise en situation, travaux en petits groupes).

## CONTENU PEDAGOGIQUE

---

- La découverte du changement et l'analyse de la situation ;
  - Analyse des situations de changement déjà rencontrées par les participants ;
  - Recherche des points communs à tous les changements.
- L'apprentissage du changement ;
  - Analyse du processus étape par étape ;
  - Comprendre les changements et les réactions qu'ils provoquent ;
  - Prendre conscience de l'utilité et de la difficulté des changements.
- Le traitement des résistances ;
  - Les différents types de résistance au changement ;
  - Les leviers : de la résignation à l'implication ;
  - S'exprimer, communiquer, convaincre ;
  - Dualité entre intérêt individuel et commun au travail (Jeu : confiance, coopération et loyauté !).
- Préparer et entretenir la dynamique du changement.
  - Comment faire émerger une vision partagée entre les différents collaborateurs ;
  - Les conditions pour une dynamique de groupe qui stimule la créativité et les attitudes positives.

### ⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Une **animation vivante et dynamique** alternant des apports conceptuels, des mises en situation et jeux de rôles, dont le but est de favoriser l'appropriation et la compréhension des concepts ;
- Une documentation adaptée et des **supports de travail** favorisant la participation et la compréhension des thèmes abordés ;
- Notre **relation avec nos clients** : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

**Demande d'informations par mail à [info@cifal-formation.com](mailto:info@cifal-formation.com) ou au 03.88.37.22.10.**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Formation inter entreprises  
**« Conduire le changement »**

Les 19 et 20 juin 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation** :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : [info@cifal-formation.com](mailto:info@cifal-formation.com)

<b>Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):</b> .....
.....
<b>Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):</b> .....
.....
<b>Société :</b> .....
<b>Gestionnaire du dossier :</b> .....
<b>Adresse :</b> .....
.....
.....
<b>Téléphone :</b> .....
<b>Fax :</b> .....
<b>E-mail :</b> .....

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lu et acceptées expressément par le client.

**Date :**

**Signature :**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

### **ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises\* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT**

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

### **ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

\*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

\*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.